



# Pont du mercredi 2 janvier

## FO demande le report

Le 26 octobre 2018, le Comité d'Entreprise a été consulté sur les 3 jours de pont pour l'année 2019.

Les dates du vendredi 31 mai 2019 et vendredi 16 août 2019, seuls ponts de 2019, ont fait consensus.

Le mercredi 2 janvier n'a pas été approuvé par **FO**, seul syndicat à avoir voté contre le 2 janvier 2019. **FO** a proposé le jeudi 31 octobre, sans rencontrer d'écho favorable.

**FO** regrette ce pont un mercredi, pour plusieurs raisons :

- le 2 janvier laisse peu de temps aux salarié(e)s pour s'organiser ;
- le mercredi est un jour très majoritairement choisi par les personnes à temps partiel. Lorsque celles-ci ne travaillent pas un jour de JRTT de Pont, celui-ci n'est pas récupéré ;
- en outre, ce sont généralement des femmes qui sont à temps partiel le mercredi, car ce sont elles qui sacrifient généralement leur vie professionnelle pour avoir du temps pour leur vie familiale. Ceci ne nous paraît en phase ni avec les politiques de l'entreprise ni avec les valeurs de **FO** et notamment contrevenir à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

**FO** demande le report du jour de pont du 2 janvier à une date ne tombant pas un mercredi.

**FO** regrette que les grandes déclarations de l'entreprise et d'organisations syndicales sur le thème de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes se brisent des aspects très simples à prendre en compte.